

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION PERMIS DE CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une grande partie des jeunes . Au delà du plaisir de conduire, l'utilisation de la voiture est souvent pour les études , le travail et les loisirs .Rouler en sécurité est une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importantes des tués et des blessés sur la route d'où l'effort engagé pour renforcer l'éducation et la formation des jeunes conducteurs .

L'objectif général de la formation permis de conduire est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en termes de savoir être, savoir, savoir faire et savoir devenir.Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation traite l'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Cette formation doit progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des même objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage initial.

Vous allez apprendre à manipuler une voiture et circuler en sécurité dans différentes configurations ainsi que comprendre le code de la route, l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (LE CODE)

Pour passer l'épreuve du code,il faut avoir au moins 17 ans pour la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40(5 fautes maximum).Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devez répondre,certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer les distances de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen pensez à apporter votre pièce d'identité.

Votre code est valable 5 ans et pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), il faut avoir réussi l'examen du code.

Le jour de l'examen vous êtes évalués par un inspecteur du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve

vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs .
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.